



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE MARITIME DE
L'ATLANTIQUE

PRÉFECTURE
DES CÔTES-D'ARMOR

**Compte rendu du 1^{er} comité de pilotage de révision du DOCOB
« Bale de Saint Brieuc Est »
FR 5310050 (ZPS) & FR 5300066 (ZSC)**



Vendredi 11 octobre 2019 – Conseil départemental des Côtes-d'Armor

Liste des participants (cf annexe 1)

Ordre du jour :

- Introduction ;
- présentation de la démarche Natura 2000 ;
- désignation (et présentation) des opérateurs pour la révision du DOCOB ;
- présentation des deux sites Natura 2000 (ZSC et ZPS)
 - historique du site N2000
 - enjeux écologiques terrestres et marins ;
- méthodologie d'élaboration du DOCOB et calendrier prévisionnel ;
- Questions.

Introduction

M. Eamon Mangan, directeur adjoint de la DDTM des Côtes-d'Armor et délégué à la mer et au littoral, introduit la séance en remerciant les personnes présentes et demande d'excuser l'absence de la secrétaire général de la préfecture des Côtes-d'Armor, Mme Béatrice Obara. Il rappelle que dans la mesure où les deux sites Natura 2000 (N2000) « bale de Saint-Brieuc Est » ZPS et ZSC, sont majoritairement marins, la présidence est partagée entre le préfet maritime de l'Atlantique et le préfet des Côtes-d'Armor. Ainsi, M. l'administrateur général des affaires maritimes (AGAM), adjoint du préfet maritime de l'Atlantique, M. Jean-Michel Chevalier, co-préside ce comité de pilotage (COPIL) avec M. Eamon Mangan, représentant le préfet de département des Côtes-d'Armor. Enfin, il rappelle l'objet de la réunion à savoir de démarrer la démarche N2000 sur les nouveaux périmètres et d'y ajouter la révision du document d'objectifs (DOCOB) validé.

M. Jean-Michel Chevalier (*AGAM, adjoint du préfet maritime*), rappelle que le projet du parc naturel marin normand-breton - dont le périmètre d'étude était fixé entre la pointe de la Hague et la pointe de l'Arcouest - et pour lequel des travaux de concertation avaient été engagés en 2010 - a finalement été suspendu par le ministère de l'environnement. Le processus d'élaboration des DOCOB est désormais relancé. C'est le cas notamment pour les deux sites N2000 « baie de Saint-Brieuc Est » (ZPS et ZSC) et plusieurs sites N2000 du golfe normand-breton, comme les sites N2000 « Cap d'Erquy – Cap Fréhel » qui présentent des problématiques et des enjeux communs.

Enfin, il informe les membres du COPIL de la signature par les préfets de l'arrêté Interpréfectoral n°2019/085 du 19 septembre 2019 relatif à la désignation des membres du COPIL, conjoint aux deux sites N2000 « baie de Saint-Brieuc Est ».

Un tour de table est proposé. M. Michel Ledard (*DREAL Bretagne*) est invité ensuite à présenter la démarche N2000.

Présentation de la démarche N2000

M. Michel Ledard (*DREAL Bretagne*) présente la philosophie du réseau de sites N2000 élaboré à l'échelle européenne et décliné à l'échelle nationale.

Pour chaque site N2000, un DOCOB est élaboré localement sous l'égide d'un COPIL rassemblant l'ensemble des acteurs d'un site. Les principes de mise en œuvre de la gestion sont la concertation, la contractualisation, la prévention. Au sein de chaque COPIL, une structure porteuse, chargée de l'élaboration du DOCOB est désignée. Les DOCOB sont élaborés pour cadrer les actions de gestion des sites. Le DOCOB comprend :

- un diagnostic de l'état de conservation des habitats et espèces ayant justifié la désignation du site ;
- un état des lieux des activités socio-économiques développées sur le territoire ;
- des mesures visant le maintien, ou la restauration, dans un bon état de conservation, des habitats et espèces d'intérêt communautaires.

Ces mesures peuvent être de nature réglementaire, administrative ou contractuelle (contrat N2000, charte). Les acteurs sont invités à prendre en compte les enjeux du site via l'évaluation des incidences à produire en cas de projets. Des actions de connaissances sensibilisation, information sont également souvent prévues dans le programme d'actions.

Le détail des informations présentées au cours de cette présentation est téléchargeable en ligne.

Lien vers la présentation Natura 2000 : <https://serolane.parcnational.fr/?15dac8f5f3dbd41>

Désignation et présentation des opérateurs pour la révision du DOCOB

M. Eamon Mangan (*DML 22*) informe les membres du COPIL de la réception par courrier aux préfets de la candidature de Saint-Brieuc Armor Agglomération en tant qu'opérateur N2000 de la partie terrestre de la ZSC et la ZPS « baie de Saint-Brieuc – Est ».

M. Frédéric Berrod (*Direction Environnement de Saint-Brieuc Armor Agglomération*) confirme la volonté de la collectivité de continuer à travailler sur les missions qui leur avaient été confiées tout en conservant une synergie avec la réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc. Il présente la direction environnement et son rôle pour la gestion des deux sites. Il explique que Mme Morgane Oisel, technicienne environnement au sein de la direction sera mandatée pour cette mission. Un dossier de candidature pour bénéficier des fonds État et Union Européenne/FEADER (Fond Européen Agricole pour le Développement Rural) sera déposé rapidement.¹

M. Jean-Luc Barbot (*vice-président de l'agglomération Lamballe Terre et Mer*) indique que le conseil de l'agglomération « Lamballe Terre et Mer » n'a pas souhaité se porter candidat pour le rôle d'opérateur N2000 du site Saint-Brieuc Est. Il exprime toutefois le souhait que la partie Nord-Est du site ne soit pas oubliée des discussions lors de l'élaboration du document d'objectifs. Il demande aux opérateurs de veiller à ce que tout le territoire soit pris en compte dans la démarche de révision du DOCOB.

M. Jean-Michel Chevallier (*AGAM, adjoint du Préfet Atlantique*) explique que l'État apportera son soutien à l'élaboration du DOCOB pour le volet marin via l'intervention de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB). A cet égard, l'AFB aura un rôle de co-opérateur pour l'élaboration du DOCOB et à terme un rôle de co-animateur pour la mise en œuvre du DOCOB des deux sites.

M. Eamon Mangan (*DML 22*) demande à l'assemblée de se prononcer sur la candidature de Saint-Brieuc Armor Agglomération en tant qu'opérateur des deux sites N2000 « baie de Saint-Brieuc Est ». La candidature est approuvée à l'unanimité des membres du COPIL. Les représentants des préfets valident la candidature de Saint-Brieuc Armor Agglomération en tant que structure élaboratrice du DOCOB pour les parties terrestres et précisent qu'un courrier de désignation actera cette décision.

Il invite ensuite les deux opérateurs à se présenter.

Présentation des deux sites N2000 (ZSC et ZPS) : historique de gestion et enjeux écologiques

Mme Morgane Oisel (*Saint-Brieuc Armor Agglomération*) présente le rôle de gestionnaire des sites N2000 sur les deux sites « baie Saint-Brieuc Est » ainsi que l'historique de la gestion du site. Elle rappelle les différentes étapes depuis la désignation des sites historiques en 1973 jusqu'à l'extension des parties marines en 2008.

M. Olivier Abellard (*AFB*) présente les missions de l'AFB et l'équipe projet de l'AFB qui interviendra en appui sur le volet marin des deux sites N2000 de baie Saint-Brieuc Est.

M. Olivier Abellard coordonnera les travaux de l'AFB sur ce DOCOB et apportera son expertise sur les mammifères et les activités socio-économiques présentes au sein des sites.

¹ Les appels à projets Natura 2000 de fin d'année sont ouverts et publiés sur le site Internet de la région Bretagne (www.bretagne.bzh) : Élaboration / révision du DOCOB (TO 7.1.1)

Mme Marion Collin travaillera plus particulièrement sur les habitats marins et Mme Pauline Blanchard, sur les oiseaux marins.

Le détail des informations présentées au cours de cette présentation est téléchargeable en ligne.

Lien vers la présentation (1ere partie) : <https://serolane.parcnational.fr/?f1e6ca40d2ef672>

Méthodologie d'élaboration du DOCOB et calendrier prévisionnel

M. Olivier Abellard (AFB) poursuit la présentation en rappelant les principes de gestion d'un site N2000 et le processus proposé pour l'élaboration du DOCOB sur une période de 3 ans. Durant la phase d'élaboration des diagnostics, des rencontres bilatérales seront organisées avec les acteurs et des groupes de travail seront organisés pour compléter et valider les éléments présentés.

Lien vers la présentation (2ème partie) : <https://serolane.parcnational.fr/?f1e6ca40d2ef672>

Mme Nolwenn Hamon (CRPMEM Bretagne) explique le rôle que tiendra le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPMEM) de Bretagne pour l'élaboration du diagnostic des activités de pêche et la conduite de l'analyse risque pêche (déclinaison de l'évaluation des incidences pour les activités de pêche). Elle précise que les travaux d'analyse seront conduits dans le cadre du programme HARPEGE 3 financés par le Fond Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP). Les travaux seront conduits à l'échelle de tous les sites N2000 du secteur (Baie de Saint-Brieuc Est, Cap d'Erquy - Cap Fréhel, baie de Lancieux).

M. Jean-Michel Chevalier (AGAM, adjoint du Préfet Atlantique) recommande de mutualiser les travaux techniques et de concertation entre les sites baie de Saint-Brieuc Est et Cap d'Erquy - Cap Fréhel afin d'économiser le temps des acteurs comme celui des services de l'État. Des groupes de travail communs sur le volet marin seraient opportuns.

M. Michel Ledard (DREAL Bretagne) donne l'exemple des sites de Penmarc'h – Glénan – Trévignon qui organisent des groupes de travail conjoints. Cette organisation est pertinente pour les acteurs puisqu'elle permet un gain de temps et d'énergie pour la concertation. La démarche gagne en cohérence.

M. Jean-Michel Chevalier (AGAM, adjoint du préfet maritime) indique que la préfecture maritime de l'Atlantique est très favorable à cette organisation. Il est important de ne pas alourdir administrativement la démarche Natura 2000.

M. Eamon Mangan (DML 22) recommande d'appréhender la gestion de ces sites en prenant en compte les sites qui encadrent la baie de Saint-Brieuc, notamment les sites « Trégor-Goëlo » et « Côtes de Granit Rose » qui sont déjà en animation. Il note que cette même remarque a été faite lors du COPIL des sites N2000 « Cap d'Erquy – Cap Fréhel » pour travailler en cohérence.

Questions et interventions

M. Jean-Luc Barbot (Lamballe terre et mer) souligne la déprise agricole et le constat de renfermement des milieux sur le périmètre de la communauté de communes. Il indique le lancement d'un atlas intercommunal de la biodiversité avec l'appui technique de Vivarmor Nature et le soutien de l'AFB. Il demande que ne soit pas oublié l'estuaire du Gouessant et en particulier l'alose et l'anguille.

Mme Nolwenn Hamon (*CRPMEM Bretagne*) souligne le besoin d'information complémentaire sur l'état de conservation des habitats particuliers, notamment le maërl.

M. Yann Février (*Groupe d'Etudes Ornithologiques des Côtes-d'Armor*), suggère de ne pas oublier les oiseaux fréquentant le milieu marin et de ne pas se focaliser uniquement sur le territoire de la réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc. Les enjeux sur le site ne concernent pas que les hivernants mais peuvent être forts au nord du site à d'autres périodes. Il conseille de mobiliser les données issues des suivis écologiques plus récents, notamment des études du parc éolien en baie de Saint-Brieuc.

M. Jean-Marie Benier (*Mairie de Plérin*) rappelle le caractère frontalier de la Baie de Saint-Brieuc. Il estime important d'appréhender les deux sites N2000 dans un contexte plus large en intégrant les acteurs socio-professionnels extérieurs à la baie de Saint-Brieuc. Il aborde notamment les problématiques du Brexit à l'échelle du golfe normand-breton. Il est indiqué que les pêcheurs de Jersey – Guernesey sont, dans tous les cas, régis par les accords de la baie de Granville.

M. Olivier Abellard (*AFB*) précise que les travaux de diagnostic conduits par le CRPMEM Bretagne permettront d'identifier les pêcheurs extérieurs au CDPMEM qui travaillent sur le site.

Mme Anne Menguy (*Association Blue Fish*) rappelle les conséquences du réchauffement climatique sur la mer et les rivières et le phénomène d'acidification des océans. Elle explique que les effectifs de truites dans le Trieux (site N2000 « Trégor Goëlo ») diminuent depuis 30 ans et que la période de pêche est désormais raccourcie.

M. Pierre Le Boucher (*centre de voile d'Erquy*) indique que les écoles de voile sont très sensibilisées à la protection du milieu marin et l'importance de la formation des encadrants. Il rappelle la possibilité de s'appuyer sur le réseau des centres nautiques des Côtes-d'Armor.

M Hervé Guyot (*Vivarmor nature*), rappelle le rôle des réseaux associatifs qui opèrent sur le territoire.

M. Jean-Luc Barbot (*Lamballe terre et mer*) demande si d'autres problématiques comme la qualité de l'eau et notamment les conséquences de l'eutrophisation (algues vertes) seront traitées dans le cadre de la démarche N2000. Il est répondu que le contexte environnemental dans son ensemble (hydrographie, climat,...) sera pris en considération. En revanche, pour des sujets comme l'eutrophisation, un renvoi sur les travaux dédiés du SDAGE, SAGE et des stratégies nationales comme le plan nitrates décliné localement, sera proposé.

L'AFB indique que l'élaboration du DOCOB s'appuiera sur tous les travaux en cours en se focalisant sur les espèces et habitats des directives européennes « Directive Oiseaux » et « Directive Habitats, Faune, Flore ».

M. Didier Bonnery (*Fédération départementale des Côtes-d'Armor pour la pêche en eau douce*), insiste sur l'importance de la prise en considération des amphihalins, dont le saumon.

M. Jean-Luc Barbot (*Lamballe terre et mer*) souligne le besoin de la collectivité de disposer de connaissances pour diffuser l'information auprès de ses acteurs, justifier et argumenter les sujets relatifs à la biodiversité en conseil communautaire. Les apports de connaissances issus des sciences participatives présentent aussi un intérêt non négligeable. La vulgarisation de l'information scientifique permet d'en faire bénéficier le plus grand nombre.

M. Michel Ledard (*DREAL Bretagne*) précise que la démarche N2000 ne pourra pas répondre à toutes les questions. D'autres politiques publiques peuvent être mobilisées pour répondre à des problématiques plus larges comme par exemple la DCSMM (Directive Cadre sur la Stratégie du Milieu Marin).

M. Jean-Michel Chevallier (*AGAM, adjoint du Préfet maritime*) note que le projet de révision du DOCOB soulève beaucoup d'intérêt. Il précise que les éléments abordés en COPIL seront approfondis au fur et à mesure des réunions de concertation de la rédaction du DOCOB tout en gardant en tête les limites de N2000. Il suggère par ailleurs de disposer d'éléments visuels pour mieux appréhender les éléments de l'écosystème, notamment les habitats sous-marins.²

M. Jean-Michel Chevallier (*AGAM, adjoint du Préfet maritime*) et le M. Eamon Mangan (*DML 22*) remercient les participants de la réunion pour leur présence et leur implication au cours des débats et clôturent la réunion.

A 16h00, en l'absence de question supplémentaire, l'AGAM Chevallier (*AGAM, adjoint du Préfet maritime*) et M. Eamon Mangan (*DML 22*) remercient les participants de la réunion pour leur présence, leur implication au cours des débats et clôturent la réunion.

A Brest , le 20 NOV. 2019

Pour le préfet maritime de l'Atlantique et par délégation,
l'administrateur général de 2^{ème} classe des affaires maritimes
Jean -Michel Chevallier
adjoint du préfet maritime de l'Atlantique

A Saint-Brieuc , le 9 NOV. 2019

Pour le préfet des Côtes-d'Armor,
le délégué à la Mer et au Littoral des Côtes-d'Armor
Eamon Mangan



AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



² Des films pédagogiques sur les habitats marins produits par l'AFB dans le cadre du LIFE MARHA sont désormais en ligne sur la chaîne youtube. Exemple pour le maërl : <https://www.youtube.com/watch?v=qNHvvhPCww8>
Exemple pour les tombants rocheux : <https://www.youtube.com/watch?v=qMtw2hWQx5s>

Annexe 1 : Liste des participants au COPIL

Présents

<u>Organisme</u>	<u>Nom du représentant</u>
Préfecture maritime de l'Atlantique	AGAM Jean-Michel Chevalier
Préfecture maritime de l'Atlantique	Sophie Ollivier
DREAL Bretagne	Michel Ledard
DREAL Bretagne	Coralie Moulin
DDTM des Côtes-d'Armor	Eamon Mangan
DDTM des Côtes-d'Armor	Didier Froux
DDTM des Côtes-d'Armor	Claire Tréhet
Agence française pour la biodiversité	Marion Collin
Agence française pour la biodiversité	Pauline Blanchard
Agence française pour la biodiversité	Olivier Abellard
Agence française pour la biodiversité	Alain Pibot
Conseil départemental des Côtes-d'Armor	Véronique Meheust
Communauté d'agglomération de Lamballe Terre et Mer	Rozenn Guillard
Communauté d'agglomération de Lamballe Terre et Mer	Jean-Luc Barbot
Saint-Brieuc Armor agglomération	Morgane Oisel
Saint-Brieuc Armor agglomération	Frédéric Berrod
Commune de Hillion	Vincent Rebours
Commune d'Erquy	Christiane Guervilly
Commune de Morieux	Jean-Pierre Briens
Commune de Plérin	Jean-Marie Benier
Commune de Ploufragan	Jacques Blanchard
Comité régional des pêches maritimes de Bretagne	Nolwenn Hamon
Comité régional conchyliculture Bretagne nord	Caroline Le Saint
Fédération des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France - CD22	Claude Bougault
Comité départemental de voile des Côtes d'Armor via Centre nautique d'Erquy	Pierre Le Boucher
Association Blue Fish	Anne Menguy
Association Vivarmor Nature	Hervé Guyot
Fédération des Côtes-d'Armor pour la pêche et la protection du milieu aquatique	Didier Bonnery
Groupe d'études ornithologiques des Côtes d'Armor	Yann Février
Réserve Naturelle nationale de Saint-Brieuc	Cédric Jamet

Excusés

<u>Organisme</u>	<u>Nom du représentant</u>
Saint-Brieuc Armor agglomération	Claire Diouron
Commune de Langueux	

